ATTESTATION DE CAPACITE

N° 63112

(Rév : 0)

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, le **CEMAFROID**, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013 et par arrêté du 12 octobre 2018 et par arrêté du 24 juillet 2023 atteste que l'opérateur:

GLOBAL PARTNERS ENERGY
92 BD VICTOR HUGO
92110 CLICHY
(SIRET 84814606400045)

MANIPULATEUR DE FLUIDES FRIGORIGÈNES
Respectueux de l'environnement

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes :

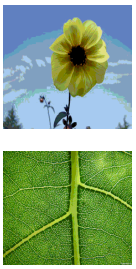
Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans sur la base du programme de certification défini par l'arrêté du 30 juin 2008 et par le règlement de certification ADC Fluides Frigorigènes en vigueur relatif à la demande de délivrance des attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes.

Validité du : 15/01/2024 au : 14/01/2029

Fait à Fresnes,
Le : 15/01/2024

Gérald CAVALIER
Président de TECNEA SAS,
Présidente de CEMAFROID SAS



cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

ACCREDITATION N° 5-0561
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur https://datafluides.tecnea.fr/ ou flashez ce QR code :

F75 149 ind j – Applicable au 22/10/2023